

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PREMIER ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Soisson, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.
LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTIENT UN EXEMPLAIRE D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau : à Tourcoing, RUE DES POUTRAINES, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^o, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 13 NOVEMBRE 1885

LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE & DE L'ÉTAT EN ANGLETERRE

Encore qu'il soit adressé exclusivement aux docteurs de la Grande-Bretagne, le discours qu'a prononcé au banquet du Lord-Maire, le marquis de Salisbury, premier ministre, mérite d'attirer l'attention de ce côté du détroit. Il se trouve, en effet, à quelque point qu'on se rattache.

On a ignoré pas, sans doute, que les élections au Parlement vont se faire sur la question du *disestablishment* de l'Église, ce qui équivaut à ce qu'on appelle en France la séparation de l'Église et de l'État. Il va de soi que, dans un discours à l'adresse du corps électoral, lord Salisbury devait faire allusion à cette question, placée aujourd'hui au premier rang des préoccupations politiques de nos voisins. Il en a parlé en homme d'État qui sait se placer au-dessus des passions des partis, pour n'envisager que le bien du pays. C'est en considérant la question de haut et d'un point de vue du patriotisme le plus élevé, qu'il a démontré le danger de la mesure patronnée par le parti libéral.

La Grande-Bretagne, a-t-il dit en résumé, ne possède qu'un territoire assez restreint ; son armée est peu nombreuse. Ses colonies sont répandues sur toute la surface du globe. Le gouvernement national n'a même point à son service un système de conscription qui peut, chez certaines nations, suppléer dans une certaine mesure à ce qui leur fait défaut d'un autre côté.

En dépit de ces conditions en apparence si défavorables, la Grande-Bretagne est forte et puissante, assurée de la sécurité du jour et du lendemain. A quoi sont dus ces précieux avantages, sinon à l'union qui existe entre tous les citoyens, union si loyale, si sincère et si solide, que les dissentiments qui peuvent s'élever sur telle ou telle question politique, ne l'ont jamais altérée et ne sauraient y porter atteinte. C'est dans cette union que réside le véritable secret de la puissance britannique.

Les efforts des patriotes doivent donc tendre à repousser tout ce qui pourrait y porter atteinte. Or, quel est le plus propre à menacer, à détruire même cette union, qu'une mesure qui touche à la conscience dans ce qu'elle a de plus délicat et de plus respectable ? Lord Salisbury a conclu en conséquence à ce que les rapports entre l'Église et l'État ne fussent pas modifiés, et tout porte à croire que son appel sera entendu du corps électoral.

Ces considérations si élevées et si justes, n'avaient-elles pas à en faire aussi notre profit ? N'est-il pas vrai que la grande faute, le grand crime de l'opportunisme, c'est justement de n'avoir tenu aucun compte de la suprême nécessité de maintenir entre tous les citoyens d'un même pays, cette union qui est un gage de sécurité et de force pour toutes les nations ? Ne semble-t-il pas, au contraire, que les gauches divisées elles-mêmes, s'étudient à faire naître chaque jour entre tous les Français de nouveaux germes de division ?

Comment, soumis à de pareils hommes, une nation pourrait-elle rester prospère et, surtout, comment pourrait-elle le devenir lorsqu'elle a et a encore à traverser des conjonctures si difficiles.

Hélas ! on ne peut arriver qu'il subsiste parfois quelques éclipses, le bon sens national survit à tout. Son réveil vient de se manifester avec éclat et un prochain avenir nous prouvera qu'il ne faut jamais en désespérer.

Signalons enfin les menées très-actives des partisans de M. Brisson pour son élection à la présidence de la République.

MM. Grévy et de Freycinet combinent d'ailleurs de leur côté leurs efforts pour rendre stérile cette propagande.

L'Exposition nationale de Berlin
Paris, 12 novembre. — Le gouvernement français vient d'être informé par l'ambassadeur d'Allemagne, M. de Münster, que cette exposition nationale de Berlin en 1885, si la France fixait définitivement la date de 1889 pour sa grande exposition universelle.

Une mission à Madagascar
On lit dans le National :
« M. Patrimoine, consul général de France à Beyrouth, vient d'arriver à Tananarive pour conférer avec le contre-amiral Miol.
« Cet agent est chargé par le ministre des affaires étrangères de se rendre compte de la situation, et d'expliquer au quai d'Orsay, par la voie télégraphique, un rapport aussi détaillé que possible, sur les solutions qui pourraient être adoptées pour en finir avec la question de Madagascar.
« Le gouvernement tient à ne pas être pris à dépourvu dans le cas où la question coloniale viendrait à être prochainement discutée devant la Chambre.
« La mission confiée à M. Patrimoine s'explique par ce fait, que nous n'avons pas, en ce moment, d'agent diplomatique à Madagascar. »

Les socialistes français et les socialistes allemands
La Gazette de Magdebourg annonce que les socialistes français ont adressé leurs remerciements aux socialistes allemands pour le concours que ces derniers leur ont prêté dans la dernière campagne électorale.

Les socialistes allemands avaient, paraît-il, envoyé des sommes importantes à leurs coreligionnaires français.

Les pièces de monnaie belges
Bruxelles, 12 novembre. — Dans les cercles bien informés on pense que les négociations relatives à la question monétaire continuent entre les gouvernements belges et français.

Paris, 12 novembre. — Malgré les informations contraires, on doute fort que l'entente intervienne avec la Belgique sur la question monétaire.

Le gouvernement prend ses dispositions pour que l'avis officiel soit lancé au public dès la rupture des négociations.

En attendant, quelques magasins de Paris, notamment le Louvre, prescrivent à leurs garçons de recette de ne plus recevoir les pièces belges.

Un grave accident
Postier, 12 novembre. — Un épouvantable accident est arrivé aujourd'hui dans cette ville : une maison s'est écroulée ensevelissant cinq victimes sous ses débris.

La catastrophe de Chancelade
Périgueux, 12 novembre. — Les corps des époux Mazet et de leur petite fille ont été retrouvés ce matin dans les bleds éparpillés de 25 mètres cubes, à la principale entrée des carrières. Les cadavres sont dans un état de décomposition avancée. On a fait ce matin des expériences micro-phoniques dans les puits de forage. Un assistant croit avoir entendu des gémissements répondre aux coups frappés. Le forage des puits est arrêté depuis deux jours.

Le roi Thibau
Rangoon, 12 novembre. — M. Bernard a reçu un exemplaire d'une proclamation du roi Thibau ordonnant à ses officiers et à ses sujets d'exterminer les Anglais.

On craint que les Européens résidant à Mandalay n'aient été massacrés.

Rangoon, 12 novembre. — Les nouvelles reçues de Mandalay et allant jusqu'au 9 novembre portent que la défense a été faite aux étrangers de quitter Mandalay et que M. Androno, agent de la compagnie commerciale anglaise est gardé à vue. Une proclamation du roi fait appel au concours de tout son peuple. Les troupes anglaises passeront probablement la frontière le 15 novembre.

La Conférence
Vienna, 12 novembre. — S'il s'agit en croire des dépêches arrivant de Constantinople, on aurait signé, dans la dernière séance de la Conférence, un protocole recommandant le rétablissement du *status quo ante*.

Ce protocole aurait été signé par les ambassadeurs de toutes les puissances ; cependant les réserves formulées par sir William White, au nom de l'Angleterre, entraînent le principe adopté, car, si le rétablissement du *status quo ante* est considéré en théorie par l'Angleterre, comme la meilleure solution, elle déclare d'autre part qu'en pratique cette solution est impossible.

Il n'a pas été question d'une sommation au prince Alexandre de Bulgarie d'avoir à retirer ses troupes de la Roumélie, ou se borner à lui donner le conseil d'agir ainsi.

Un incendie à Manchester
Manchester, 12 novembre. — Un grand incendie a éclaté aujourd'hui dans le magasin de cotons de Louis Behrens fils ; le plus grand magasin de la ville. Le feu continuait encore cet après-midi. Les dommages sont évalués à 50,000 livres.

La question des Carolines
Madrid, 12 novembre. — D'après une dépêche de l'Imparcial, l'Allemagne aurait accepté sans restriction la décision du Pape qui est favorable à l'Espagne. Cette décision serait publiée sous peu.

La question d'Orient
Perzegno, Turquie, 12 novembre. — On prohibe toute exportation de grains d'Albanie. Cette mesure serait occasionnée par les armements du Monténégro. Les concentrations de troupes continuent à Sostari.

NOUVELLES DU JOUR
Le futur ministère et la présidence de la République
Paris, 12 novembre. — Nous avons fait prévoir la retraite du cabinet Brisson, immédiatement après le Congrès.

D'après la commission des gauches, ce sera M. Floquet qui prendra la direction des affaires. M. Anatole de La Forge assait la présidence de la Chambre.

En admettant que les députés qui ont répondu hier, à l'appel de M. Lockroy, soient tous acquis à la concentration, et c'est évidemment faire large mesure à l'œuvre entreprise par le premier des élus de Paris, il reste 180 députés radicaux et intransigeants qui entendent conserver leur indépendance et, lorsqu'une question importante sera posée, ces 180 membres réunis aux 222 voix de la droite, feront la majorité et renverront les cabinets qui ne se conformeront pas à leurs volontés.

Voilà la perspective. Et comme elle repose sur des chiffres, impossible de s'y dérober. Si après cela MM. Brisson, Lockroy et les autres entrepreneurs de la réunion plénière se montrent néanmoins satisfaits, tant mieux pour eux, mais je puis affirmer, dès à présent, que les républicains qui avaient compté sur la nouvelle législature pour continuer à gouverner tout doucement et leur propre satisfaction pendant quatre nouvelles années, ne le sont pas du tout.

Et ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il n'y a pas pour eux à demander un remède à la dissolution. C'est tant mieux de Charybde en Scylla, attendu que ce n'est pas 200 conservateurs, mais 400 que ramènerait la dissolution et alors : adieu paniers, vendanges sont faites !

M. BRISSON
La déclaration ministérielle — M. Spuller et M. Blanc — Le vice-président de la République
Paris, 12 novembre. — On espérait, au Palais Bourbon, que le compte-rendu de la réunion ministérielle qui a lieu ce matin à l'hôtel de la Chancellerie de la place Vendôme, donnerait quelques indications sur le sens de la déclaration dont M. H. Brisson a donné lecture à une candidature nouvelle à la vice-présidence fournissant ainsi une occasion aux dissidents républicains de venir à réciproquement en nommant cette fois M. Spuller à une énorme majorité.

Les malins auguraient de ce silence que M. H. Brisson s'était ainsi réservé la possibilité de remanier encore une fois son travail, surtout si, comme quelques-uns le lui font espérer, M. Blanc se désistant de toute prétention à une candidature nouvelle à la vice-présidence fournissant ainsi une occasion aux dissidents républicains de venir à réciproquement en nommant cette fois M. Spuller à une énorme majorité.

Quoi qu'il en soit, la réserve du président du Conseil qui, pour ne mécontenter personne et surtout pour ne pas se créer d'adversaires personnels dans le parlement, non seulement entend laisser la responsabilité des solutions à la majorité républicaine, mais semble s'attacher à se désintéresser de toutes les questions d'affaires qui relèvent plus ou moins des différents départements ministériels, est généralement interprétée comme signifiant qu'il y a, en ce qui le concerne, quelque anguille sous roche à l'occasion du Congrès.

En d'autres termes, on croit être sûr que, d'accord avec M. Jules Grévy, il désire se faire nommer vice-président de la République. Le poste est à créer, il est vrai, mais par des considérations tirées du grand âge de M. Jules Grévy et sur le désir exprimé par le chef de l'État, on ne pense pas que la chose puisse souffrir de difficulté. Il n'y aurait que le traitement du nouveau vice-président qui pourrait susciter une objection, mais il serait en outre, dans le projet soumis au Congrès, que le titulaire n'y aurait droit qu'à l'heure où s'ouvrirait la vacance présidentielle.

Que la nomination s'accomplisse dans ces conditions. M. Brisson est certain de voir réaliser son rêve le plus cher : il sera, par la force des choses, président de fait de la République sous un nom, ou sous un autre, soit comme vice-président soit comme président lui-même.

Les recouvrements d'impôts
L'Officiel publie le relevé de : frais de poursuites en matière de recouvrement d'impôts pendant les dix premiers mois de 1885. Ces frais s'élevaient à 949,800 francs et sont dans la proportion de 1 fr. 38 pour 1000 francs avec les recouvrements effectués. Pour la même période de 1884, ils n'étaient que 919,000 francs et ne représentaient que 1 fr. 36.

Par conséquent, les frais de poursuites se sont accrus cette année de 0 fr. 02 par 1,000 francs de recouvrement ; proportion qui ne laisse pas que d'être considérable.

Autre signe de notre enrichissement. L'impôt sur le revenu des valeurs mobilières a donné, pendant les 10 premiers mois de cette année, 2,801,500 francs de moins que les évaluations budgétaires de 940,500 francs de moins que pendant la même période de 1884.

M. DE BRAZZA
Un rédacteur du *Matin* a interviewé M. de Brazza, qui a débarqué hier à Lisbonne, et rend compte ainsi de son entrevue avec le hardi explorateur :

Notre illustre compatriote est accompagné de son secrétaire, M. Chavannes.

Paris du Haut-Congo à la fin de septembre ils se sont embarqués le 13 octobre à Banana, sur l'*Olimpo*, pour le Gabon, où ils prirent passage sur l'*Albatros* pour aller rejoindre à Saint-Tomas le paquebot portugais.

M. de Brazza a visité, avant de partir, tous les territoires appartenant à la France ; il a laissé les stations du bassin du Congo et les huit stations de l'Ogooué dans une situation excellente, tant au point de vue du personnel qu'à celui des vivres.

M. de Brazza est très satisfait de l'état actuel des possessions françaises au Congo. Toutes les difficultés inhérentes au début de la colonisation disparaissent, et la situation est aujourd'hui aussi claire et aussi définie que possible.

M. de Brazza a obtenu dans l'intérieur l'adhésion complète des indigènes.

Il a confié aux indigènes que la marine a mis à sa disposition les installations des côtes et il a porté ses soins dans l'intérieur ; particulièrement vers la frontière nord d'Ombangi à Kanié, à 0,28° de latitude.

LA MAJORITÉ À LA CHAMBRE
Paris, 12 novembre. — Voici la conclusion que chacun tirait aujourd'hui, au Palais-Bourbon, de la nouvelle tentative de concentration, faite à la réunion plénière des gauches, afin de former une majorité dite de gouvernement :

Il s'est aussi occupé de la question de la navigation de l'Alma, par lequel la population se ravitaillait et que les stations françaises surveillaient sans cesse.

Les bonnes relations continuent toujours avec Makoko et les vapeurs, ainsi qu'avec Bayani, qui sont les principaux négociants du Congo.

C'est Makoko qui a présenté à M. de Brazza les députés de l'Association internationale de Stanley-Pool.

M. de Brazza n'a jamais été obligé de tirer un coup de fusil, sauf sur son chien qui avait attaqué les indigènes.

M. de Brazza avait chargé M. Delastours, mort dernièrement, de l'organisation de l'Ogooué, et le commandant de la région située entre l'Ogooué et le Congo, et M. Charvane de la direction politique et des rapports avec les indigènes.

Tous ont réussi complètement, et la tranquillité est assurée dans tous les territoires français, où l'on trouve déjà les germes d'une organisation définitive, même d'une organisation militaire ayant pour base les tribus indigènes qui nous sont amies.

M. de Brazza compte beaucoup sur l'avenir de notre domaine, et nous n'avons à craindre aucune compétition, et où nous entretenons de bons rapports avec tous les intérêts européens.

Ces bons rapports nous seront fort utiles dans l'avenir, pour assurer nos débouchés commerciaux dans ces vastes contrées.

M. de Brazza s'est montré très réservé dans ses réponses à mes questions au sujet de l'avenir du nouvel État du Congo.

Afin de compléter sa mission, M. de Brazza a organisé deux expéditions pour étudier la carte du pays situé entre l'Ingal et Guffel et la rivière des Cameroons.

L'une de ces expéditions est commandée par son frère, M. Jacques de Brazza, auquel a été adjoint M. Picelle. Ils sont partis au commencement de juillet et doivent se diriger sur les Cameroons et Bouqua. Ils étaient le 25 juillet à Achimboko (Si-gona).

La seconde expédition a pour chef M. Dollé, assisté de M. Froment ; ils sont partis du pays de Bakoko, allant vers le Nord, et doivent se ravitailler sur le lac de sur Benoue.

On attend prochaine de leurs nouvelles.

Les idées de M. de Brazza sont très nettes, tant sur l'organisation définitive que sur les frontières fixes par la Conférence de Berlin ; il n'est plus qu'à établir les frontières au nord d'Ombangi.

M. de Brazza et M. Chavannes sont tous deux en excellente santé, comme, du reste, tous les voyageurs de ce voyage qui partent de l'Afrique centrale.

Les deux voyageurs repartiront incessamment pour Paris.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)
Séance du jeudi 12 novembre 1885
Présidence de M. Floquet.
La séance est ouverte à deux heures.

Validations
L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs.

La Chambre, après avoir entendu les rapports des bureaux, prononce la validité des élections suivantes :

Départements des Hautes-Alpes, rapporteur, M. de La Porte ; Aisne, rapp., M. Obissier Saint-Martin ; Basses-Alpes, rapp., M. Maurice Faure ; Ancho, rapp., M. Arthur Leroy ; Arriège, rapp., M. Darisac ; Ardennes, rapp., M. Marmonier ; Allier, rapp., M. le comte de Tervet ; Cher, rapp., M. Chavanne ; Corrèze, rapp., M. Pernolet ; Aveyron, rapp., M. Duchesne ; Bouches-du-Rhône, rapp., M. de Clercq ; Charente, rapp., M. Aristide Rey ; Calvados, rapp., M. Gallier ; Doubs, rapp., M. Letellier ; Côte-d'Or, rapp., M. Steeg ; Dordogne, rapp., M. Sigisfried ; Creuse, rapp., M. Ganivet ; Eure-et-Loir, rapp., M. Folliet ; Drôme, rapp., M. Levert ; Gers, rapp., M. Brugère ; Gard, rapp., M. Boyver-Lapierre ; Gironde, rapp., M. Thiesse ; Loire-Inférieure, rapp., M. Bouvatier ; Indre-et-Loire, rapp., M. Derevoque ; Isère, rapp., M. de Saint-Martin ; Loir-et-Cher, rapp., M. Lascombe ; Loire, rapp., M. Maurice ; Manche, rapp., M. Darnis ; Haute-Marne, rapp., M. Reybert ; Mayenne, rapp., M. Ballef ; Maine-et-Loire, rapp., M. Delmas ; Meurthe-et-Moselle, rapp., M. Audiffret ; Lot-et-Garonne, rapp., M. de la Bourdonnaye ; Oise, rapp., M. Casimir Perrier ; Orne, M. Crozet Fournerey ; Nord, rapp., M. Dupuy ; Pas-de-Calais, rapp., M. Gohéron ; Hautes-Pyrénées, rapp., M. Médébarre ; Rhodan, rapp., M. Cornudet ; Pyrénées-Orientales, rapp., M. Barouille ; Savoie, rapp., M. Duché ; Haute-Savoie, rapp., M. Lefèvre-Pontalis ; Seine, rapp., M. Rivet ; Sarthe, rapp., M. de Hérida ; Seine-et-Oise, rapp., M. Bénazet ; Seine-Inférieure, rapp., M. Romoiville ; Somme, rapp., M. Sals ; Seine-et-Marne, rapp., M. Gallard ; Deux-Sèvres, rapp., M. Treille ; Tarn, rapp., M. Maynard de la Claye ; Var, rapp., M. Lefebvre-Jaucques, rapp., M. Auzanne ; Haute-Vienne, rapp., M. Michel ; Vendée, rapp., M. Blachère.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du jeudi 12 novembre 1885
Présidence de M. Floquet.
La séance est ouverte à deux heures.

Validations
L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs.

La Chambre, après avoir entendu les rapports des bureaux, prononce la validité des élections suivantes :

Départements des Hautes-Alpes, rapporteur, M. de La Porte ; Aisne, rapp., M. Obissier Saint-Martin ; Basses-Alpes, rapp., M. Maurice Faure ; Ancho, rapp., M. Arthur Leroy ; Arriège, rapp., M. Darisac ; Ardennes, rapp., M. Marmonier ; Allier, rapp., M. le comte de Tervet ; Cher, rapp., M. Chavanne ; Corrèze, rapp., M. Pernolet ; Aveyron, rapp., M. Duchesne ; Bouches-du-Rhône, rapp., M. de Clercq ; Charente, rapp., M. Aristide Rey ; Calvados, rapp., M. Gallier ; Doubs, rapp., M. Letellier ; Côte-d'Or, rapp., M. Steeg ; Dordogne, rapp., M. Sigisfried ; Creuse, rapp., M. Ganivet ; Eure-et-Loir, rapp., M. Folliet ; Drôme, rapp., M. Levert ; Gers, rapp., M. Brugère ; Gard, rapp., M. Boyver-Lapierre ; Gironde, rapp., M. Thiesse ; Loire-Inférieure, rapp., M. Bouvatier ; Indre-et-Loire, rapp., M. Derevoque ; Isère, rapp., M. de Saint-Martin ; Loir-et-Cher, rapp., M. Lascombe ; Loire, rapp., M. Maurice ; Manche, rapp., M. Darnis ; Haute-Marne, rapp., M. Reybert ; Mayenne, rapp., M. Ballef ; Maine-et-Loire, rapp., M. Delmas ; Meurthe-et-Moselle, rapp., M. Audiffret ; Lot-et-Garonne, rapp., M. de la Bourdonnaye ; Oise, rapp., M. Casimir Perrier ; Orne, M. Crozet Fournerey ; Nord, rapp., M. Dupuy ; Pas-de-Calais, rapp., M. Gohéron ; Hautes-Pyrénées, rapp., M. Médébarre ; Rhodan, rapp., M. Cornudet ; Pyrénées-Orientales, rapp., M. Barouille ; Savoie, rapp., M. Duché ; Haute-Savoie, rapp., M. Lefèvre-Pontalis ; Seine, rapp., M. Rivet ; Sarthe, rapp., M. de Hérida ; Seine-et-Oise, rapp., M. Bénazet ; Seine-Inférieure, rapp., M. Romoiville ; Somme, rapp., M. Sals ; Seine-et-Marne, rapp., M. Gallard ; Deux-Sèvres, rapp., M. Treille ; Tarn, rapp., M. Maynard de la Claye ; Var, rapp., M. Lefebvre-Jaucques, rapp., M. Auzanne ; Haute-Vienne, rapp., M. Michel ; Vendée, rapp., M. Blachère.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du jeudi 12 novembre 1885
Présidence de M. Floquet.
La séance est ouverte à deux heures.

Validations
L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs.

La Chambre, après avoir entendu les rapports des bureaux, prononce la validité des élections suivantes :

Départements des Hautes-Alpes, rapporteur, M. de La Porte ; Aisne, rapp., M. Obissier Saint-Martin ; Basses-Alpes, rapp., M. Maurice Faure ; Ancho, rapp., M. Arthur Leroy ; Arriège, rapp., M. Darisac ; Ardennes, rapp., M. Marmonier ; Allier, rapp., M. le comte de Tervet ; Cher, rapp., M. Chavanne ; Corrèze, rapp., M. Pernolet ; Aveyron, rapp., M. Duchesne ; Bouches-du-Rhône, rapp., M. de Clercq ; Charente, rapp., M. Aristide Rey ; Calvados, rapp., M. Gallier ; Doubs, rapp., M. Letellier ; Côte-d'Or, rapp., M. Steeg ; Dordogne, rapp., M. Sigisfried ; Creuse, rapp., M. Ganivet ; Eure-et-Loir, rapp., M. Folliet ; Drôme, rapp., M. Levert ; Gers, rapp., M. Brugère ; Gard, rapp., M. Boyver-Lapierre ; Gironde, rapp., M. Thiesse ; Loire-Inférieure, rapp., M. Bouvatier ; Indre-et-Loire, rapp., M. Derevoque ; Isère, rapp., M. de Saint-Martin ; Loir-et-Cher, rapp., M. Lascombe ; Loire, rapp., M. Maurice ; Manche, rapp., M. Darnis ; Haute-Marne, rapp., M. Reybert ; Mayenne, rapp., M. Ballef ; Maine-et-Loire, rapp., M. Delmas ; Meurthe-et-Moselle, rapp., M. Audiffret ; Lot-et-Garonne, rapp., M. de la Bourdonnaye ; Oise, rapp., M. Casimir Perrier ; Orne, M. Crozet Fournerey ; Nord, rapp., M. Dupuy ; Pas-de-Calais, rapp., M. Gohéron ; Hautes-Pyrénées, rapp., M. Médébarre ; Rhodan, rapp., M. Cornudet ; Pyrénées-Orientales, rapp., M. Barouille ; Savoie, rapp., M. Duché ; Haute-Savoie, rapp., M. Lefèvre-Pontalis ; Seine, rapp., M. Rivet ; Sarthe, rapp., M. de Hérida ; Seine-et-Oise, rapp., M. Bénazet ; Seine-Inférieure, rapp., M. Romoiville ; Somme, rapp., M. Sals ; Seine-et-Marne, rapp., M. Gallard ; Deux-Sèvres, rapp., M. Treille ; Tarn, rapp., M. Maynard de la Claye ; Var, rapp., M. Lefebvre-Jaucques, rapp., M. Auzanne ; Haute-Vienne, rapp., M. Michel ; Vendée, rapp., M. Blachère.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du jeudi 12 novembre 1885
Présidence de M. Floquet.
La séance est ouverte à deux heures.

Validations
L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs.

La Chambre, après avoir entendu les rapports des bureaux, prononce la validité des élections suivantes :

Départements des Hautes-Alpes, rapporteur, M. de La Porte ; Aisne, rapp., M. Obissier Saint-Martin ; Basses-Alpes, rapp., M. Maurice Faure ; Ancho, rapp., M. Arthur Leroy ; Arriège, rapp., M. Darisac ; Ardennes, rapp., M. Marmonier ; Allier, rapp., M. le comte de Tervet ; Cher, rapp., M. Chavanne ; Corrèze, rapp., M. Pernolet ; Aveyron, rapp., M. Duchesne ; Bouches-du-Rhône, rapp., M. de Clercq ; Charente, rapp., M. Aristide Rey ; Calvados, rapp., M. Gallier ; Doubs, rapp., M. Letellier ; Côte-d'Or, rapp., M. Steeg ; Dordogne, rapp., M. Sigisfried ; Creuse, rapp., M. Ganivet ; Eure-et-Loir, rapp., M. Folliet ; Drôme, rapp., M. Levert ; Gers, rapp., M. Brugère ; Gard, rapp., M. Boyver-Lapierre ; Gironde, rapp., M. Thiesse ; Loire-Inférieure, rapp., M. Bouvatier ; Indre-et-Loire, rapp., M. Derevoque ; Isère, rapp., M. de Saint-Martin ; Loir-et-Cher, rapp., M. Lascombe ; Loire, rapp., M. Maurice ; Manche, rapp., M. Darnis ; Haute-Marne, rapp., M. Reybert ; Mayenne, rapp., M. Ballef ; Maine-et-Loire, rapp., M. Delmas ; Meurthe-et-Moselle, rapp., M. Audiffret ; Lot-et-Garonne, rapp., M. de la Bourdonnaye ; Oise, rapp., M. Casimir Perrier ; Orne, M. Crozet Fournerey ; Nord, rapp., M. Dupuy ; Pas-de-Calais, rapp., M. Gohéron ; Hautes-Pyrénées, rapp., M. Médébarre ; Rhodan, rapp., M. Cornudet ; Pyrénées-Orientales, rapp., M. Barouille ; Savoie, rapp., M. Duché ; Haute-Savoie, rapp., M. Lefèvre-Pontalis ; Seine, rapp., M. Rivet ; Sarthe, rapp., M. de Hérida ; Seine-et-Oise, rapp., M. Bénazet ; Seine-Inférieure, rapp., M. Romoiville ; Somme, rapp., M. Sals ; Seine-et-Marne, rapp., M. Gallard ; Deux-Sèvres, rapp., M. Treille ; Tarn, rapp., M. Maynard de la Claye ; Var, rapp., M. Lefebvre-Jaucques, rapp., M. Auzanne ; Haute-Vienne, rapp., M. Michel ; Vendée, rapp., M. Blachère.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du jeudi 12 novembre 1885
Présidence de M. Floquet.
La séance est ouverte à deux heures.

Validations
L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs.

La Chambre, après avoir entendu les rapports des bureaux, prononce la validité des élections suivantes :

Départements des Hautes-Alpes, rapporteur, M. de La Porte ; Aisne, rapp., M. Obissier Saint-Martin ; Basses-Alpes, rapp., M. Maurice Faure ; Ancho, rapp., M. Arthur Leroy ; Arriège, rapp., M. Darisac ; Ardennes, rapp., M. Marmonier ; Allier, rapp., M. le comte de Tervet ; Cher, rapp., M. Chavanne ; Corrèze, rapp., M. Pernolet ; Aveyron, rapp., M. Duchesne ; Bouches-du-Rhône, rapp., M. de Clercq ; Charente, rapp., M. Aristide Rey ; Calvados, rapp., M. Gallier ; Doubs, rapp., M. Letellier ; Côte-d'Or, rapp., M. Steeg ; Dordogne, rapp., M. Sigisfried ; Creuse, rapp., M. Ganivet ; Eure-et-Loir, rapp., M. Folliet ; Drôme, rapp., M. Levert ; Gers, rapp., M. Brugère ; Gard, rapp., M. Boyver-Lapierre ; Gironde, rapp., M. Thiesse ; Loire-Inférieure, rapp., M. Bouvatier ; Indre-et-Loire, rapp., M. Derevoque ; Isère, rapp., M. de Saint-Martin ; Loir-et-Cher, rapp., M. Lascombe ; Loire, rapp., M. Maurice ; Manche, rapp., M. Darnis ; Haute-Marne, rapp., M. Reybert ; Mayenne, rapp., M. Ballef ; Maine-et-Loire, rapp., M. Delmas ; Meurthe-et-Moselle, rapp., M. Audiffret ; Lot-et-Garonne, rapp., M. de la Bourdonnaye ; Oise, rapp., M. Casimir Perrier ; Orne, M. Crozet Fournerey ; Nord, rapp., M. Dupuy ; Pas-de-Calais, rapp., M. Gohéron ; Hautes-Pyrénées, rapp., M. Médébarre ; Rhodan, rapp., M. Cornudet ; Pyrénées-Orientales, rapp., M. Barouille ; Savoie, rapp., M. Duché ; Haute-Savoie, rapp., M. Lefèvre-Pontalis ; Seine, rapp., M. Rivet ; Sarthe, rapp., M. de Hérida ; Seine-et-Oise, rapp., M. Bénazet ; Seine-Inférieure, rapp., M. Romoiville ; Somme, rapp., M. Sals ; Seine-et-Marne, rapp., M. Gallard ; Deux-Sèvres, rapp., M. Treille ; Tarn, rapp., M. Maynard de la Claye ; Var, rapp., M. Lefebvre-Jaucques, rapp., M. Auzanne ; Haute-Vienne, rapp., M. Michel ; Vendée, rapp., M. Blachère.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du jeudi 12 novembre 1885
Présidence de M. Floquet.
La séance est ouverte à deux heures.

Validations
L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs.

La Chambre, après avoir entendu les rapports des bureaux, prononce la validité des élections suivantes :

Départements des Hautes-Alpes, rapporteur, M. de La Porte ; Aisne, rapp., M. Obissier Saint-Martin ; Basses-Alpes, rapp., M. Maurice Faure ; Ancho, rapp., M. Arthur Leroy ; Arriège, rapp., M. Darisac ; Ardennes, rapp., M. Marmonier ; Allier, rapp., M. le comte de Tervet ; Cher, rapp., M. Chavanne ; Corrèze, rapp., M. Pernolet ; Aveyron, rapp., M. Duchesne ; Bouches-du-Rhône, rapp., M. de Clercq ; Charente, rapp., M. Aristide Rey ; Calvados, rapp., M. Gallier ; Doubs, rapp., M. Letellier ; Côte-d'Or, rapp., M. Steeg ; Dordogne, rapp., M. Sigisfried ; Creuse, rapp., M. Ganivet ; Eure-et-Loir, rapp., M. Folliet ; Drôme, rapp., M. Levert ; Gers, rapp., M. Brugère ; Gard, rapp., M. Boyver-Lapierre ; Gironde, rapp., M. Thiesse ; Loire-Inférieure, rapp., M. Bouvatier ; Indre-et-Loire, rapp., M. Derevoque ; Isère, rapp., M. de Saint-Martin ; Loir-et-Cher, rapp., M. Lascombe ; Loire, rapp., M. Maurice ; Manche, rapp., M. Darnis ; Haute-Marne, rapp., M. Reybert ; Mayenne, rapp., M. Ballef ; Maine-et-Loire, rapp., M. Delmas ; Meurthe-et-Moselle, rapp., M. Audiffret ; Lot-et-Garonne, rapp., M. de la Bourdonnaye ; Oise, rapp., M. Casimir Perrier ; Orne, M. Crozet Fournerey ; Nord, rapp., M. Dupuy ; Pas-de-Calais, rapp., M. Gohéron ; Hautes-Pyrénées, rapp., M. Médébarre ; Rhodan, rapp., M. Cornudet ; Pyrénées-Orientales, rapp., M. Barouille ; Savoie, rapp., M. Duché ; Haute-Savoie, rapp., M. Lefèvre-Pontalis ; Seine, rapp., M. Rivet ; Sarthe, rapp., M. de Hérida ; Seine-et-Oise, rapp., M. Bénazet ; Seine-Inférieure, rapp., M. Romoiville ; Somme, rapp., M. Sals ; Seine-et-Marne, rapp., M. Gallard ; Deux-Sèvres, rapp., M. Treille ; Tarn, rapp., M. Maynard de la Claye ; Var, rapp., M. Lefebvre-Jaucques, rapp., M. Auzanne ; Haute-Vienne, rapp., M. Michel ; Vendée, rapp., M. Blachère.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du jeudi 12 novembre 1885
Présidence de M. Floquet.
La séance est ouverte à deux heures.

Validations
L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs.

La Chambre, après avoir entendu les rapports des bureaux, prononce la validité des élections suivantes :

Départements des Hautes-Alpes, rapporteur, M. de La Porte ; Aisne, rapp., M. Obissier Saint-Martin ; Basses-Alpes, rapp., M. Maurice Faure ; Ancho, rapp., M. Arthur Leroy ; Arriège, rapp., M. Darisac ; Ardennes, rapp., M. Marmonier ; Allier, rapp., M. le comte de Tervet ; Cher, rapp., M. Chavanne ; Corrèze, rapp., M. Pernolet ; Aveyron, rapp., M. Duchesne ; Bouches-du-Rhône, rapp., M. de Clercq ; Charente, rapp., M. Aristide Rey ; Calvados, rapp., M. Gallier ; Doubs, rapp., M. Letellier ; Côte-d'Or, rapp., M. Steeg ; Dordogne, rapp., M. Sigisfried ; Creuse, rapp., M. Ganivet ; Eure-et-Loir, rapp., M. Folliet ; Drôme, rapp., M. Levert ; Gers, rapp., M. Brugère ; Gard, rapp., M. Boyver-Lapierre ; Gironde, rapp., M. Thiesse ; Loire-Inférieure, rapp., M. Bouvatier ; Indre-et-Loire, rapp., M. Derevoque ; Isère, rapp., M. de Saint-Martin ; Loir-et-Cher, rapp., M. Lascombe ; Loire, rapp., M. Maurice ; Manche, rapp., M. Darnis ; Haute-Marne, rapp., M. Reybert ; Mayenne, rapp., M. Ballef ; Maine-et-Loire, rapp., M. Delmas ; Meurthe-et-Moselle, rapp., M. Audiffret ; Lot-et-Garonne, rapp., M. de la Bourdonnaye ; Oise, rapp., M. Casimir Perrier ; Orne, M. Crozet Fournerey ; Nord, rapp., M. Dupuy ; Pas-de-Calais, rapp., M. Gohéron ; Hautes-Pyrénées, rapp., M. Médébarre ; Rhodan, rapp., M. Cornudet ; Pyrénées-Orientales, rapp., M. Barouille ; Savoie, rapp., M. Duché ; Haute-Savoie, rapp., M. Lefèvre-Pontalis ; Seine, rapp., M. Rivet ; Sarthe, rapp., M. de Hérida ; Seine-et-Oise, rapp., M. Bénazet ; Seine-Inférieure, rapp., M. Romoiville ; Somme, rapp., M. Sals ; Seine-et-Marne, rapp., M. Gallard ; Deux-Sèvres, rapp., M. Treille ; Tarn, rapp., M. Maynard de la Claye ; Var, rapp., M. Lefebvre-Jaucques, rapp., M. Auzanne ; Haute-Vienne, rapp., M. Michel ; Vendée, rapp., M. Blachère.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du jeudi 12 novembre 1885
Présidence de M. Floquet.
La séance est ouverte à deux heures.

Validations
L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs.

La Chambre, après avoir entendu les rapports des bureaux, prononce la validité des élections suivantes :

Départements des Hautes-Alpes, rapporteur, M. de La Porte ; Aisne, rapp., M. Obissier Saint-Martin ; Basses-Alpes, rapp., M. Maurice Faure ; Ancho, rapp., M. Arthur Leroy ; Arriège, rapp., M. Darisac ; Ardennes, rapp., M. Marmonier ; Allier, rapp., M. le comte de Tervet ; Cher, rapp., M. Chavanne ; Corrèze, rapp., M. Pernolet ; Aveyron, rapp., M. Duchesne ; Bouches-du-Rhône, rapp., M. de Clercq ; Charente, rapp., M. Aristide Rey ; Calvados, rapp., M. Gallier ; Doubs, rapp., M. Letellier ; Côte-d'Or, rapp., M. Steeg ; Dordogne, rapp., M. Sigisfried ; Creuse, rapp., M. Ganivet ; Eure-et-Loir, rapp., M. Folliet ; Drôme, rapp., M. Levert ; Gers, rapp., M. Brugère ; Gard, rapp., M. Boyver-Lapierre ; Gironde, rapp., M. Thiesse ; Loire-Inférieure, rapp., M. Bouvatier ; Indre-et-Loire, rapp., M. Derevoque ; Isère, rapp., M. de Saint-Martin ; Loir-et-Cher, rapp., M. Lascombe ; Loire, rapp., M. Maurice ; Manche, rapp., M. Darnis ; Haute-Marne, rapp., M. Reybert ; Mayenne, rapp., M. Ballef ; Maine-et-Loire, rapp., M. Delmas ; Meurthe-et-Moselle, rapp., M. Audiffret ; Lot-et-Garonne, rapp., M. de la Bourdonnaye ; Oise, rapp., M. Casimir Perrier ; Orne, M. Crozet Fournerey ; Nord, rapp., M. Dupuy ; Pas-de-Calais, rapp., M. Gohéron ; Hautes-Pyrénées, rapp., M. Médébarre ; Rhodan, rapp., M. Cornudet ; Pyrénées-Orientales, rapp., M. Barouille ; Savoie, rapp., M. Duché ; Haute-Savoie, rapp., M. Lefèvre-Pontalis ; Seine, rapp., M. Rivet ; Sarthe, rapp., M. de Hérida ; Seine-et-Oise, rapp., M. Bénazet ; Seine-Inférieure, rapp., M. Romoiville ; Somme, rapp., M. Sals ; Seine-et-Marne, rapp., M. Gallard ; Deux-Sèvres, rapp., M. Treille ; Tarn, rapp., M. Maynard de la Claye ; Var, rapp., M. Lefebvre-Jaucques, rapp., M. Auzanne ; Haute-Vienne, rapp., M. Michel ; Vendée, rapp., M. Blachère.

CHAMBRE
Les validations
Toujours beaucoup de monde à la Chambre. L'aspect de la salle des séances est le même que mardi ; il ne manque peut-être pas vingt députés.

Demain sera continué l'œuvre de la vérification des pouvoirs. A ce sujet nous ne pouvons répéter que ce que nous disions hier : les